

Le Comité permanent des finances de la Chambre des communes recommande des changements de nature fiscale

Le 7 février 2008, le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a déposé son rapport, « Un régime fiscal gage de prospérité : les impôts, taxes et autres prélèvements au Canada ». Le rapport de plus de 280 pages résume les principaux points que les témoins ont soulevés à propos du régime fiscal canadien et comprend les recommandations du Comité sur les changements relatifs aux impôts, taxes et autres prélèvements.

Le rapport marque l'aboutissement des consultations prébudgétaires annuelles du Comité au cours desquelles les Canadiens expriment leur point de vue sur les principes qui devraient être pris en considération lorsque le gouvernement fédéral doit prendre des décisions sur les impôts. Les commentaires reçus par le Comité varient considérablement. En bout de ligne, le Comité a formulé une série de recommandations à caractère fiscal qui sont décrites ci-après sous les rubriques suivantes :

- Recommandations concernant les entreprises
- Recommandations concernant les collectivités
- Autres recommandations

Le Comité suggère également plusieurs changements relatifs à la fiscalité des particuliers, dont une augmentation des seuils d'imposition, la bonification des crédits d'impôt personnels et des programmes visant à aider les particuliers à revenu faible et à revenu moyen.

Certains éléments du rapport du Comité peuvent peut-être façonner la politique fiscale, mais l'opinion complémentaire du Parti conservateur prévoit que certaines des recommandations sont peut-être trop onéreuses ou incompatibles avec les objectifs du gouvernement visant à construire un Canada plus fort.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter votre conseiller fiscal de PricewaterhouseCoopers.

Recommandations concernant les entreprises

Le Comité recommande les changements suivants à la fiscalité des entreprises :

- prolongation de cinq ans de la période d'application de l'amortissement fiscal accéléré des machines et du matériel de fabrication et de la transformation;
- augmentation du taux de la DPA qui s'applique au matériel roulant;
- en ce qui concerne le crédit d'impôt à la recherche scientifique et au développement expérimental :
 - augmentation des plafonds des dépenses annuelles et du capital imposable;
 - abolition de la restriction relative aux seules sociétés privées sous contrôle canadien;
 - crédit partiellement remboursable pour tous les requérants;
- introduction d'un crédit d'impôt non remboursable pour encourager les petites et moyennes entreprises à prendre des mesures de préparation à une pandémie;
- élaboration d'une politique pour venir en aide au secteur de la fabrication et au secteur forestier;
- augmentation du passif à long terme maximal déductible pour les régimes de retraite à prestations déterminées avant la suspension obligatoire des cotisations du promoteur;
- clarification des directives publiées le 15 décembre 2006 au sujet des fiducies de revenu;
- autorisation des achats hors taxe à l'arrivée dans les aéroports canadiens.

Recommandations concernant les collectivités

Le Comité recommande les changements suivants en ce qui concerne la fiscalité des collectivités :

- cession permanente aux municipalités par le fédéral d'une portion de ses recettes provenant de la taxe d'accise sur l'essence;
- augmentation du montant qui peut être retiré d'un régime enregistré d'épargne-retraite pour acheter ou construire un logement admissible;
- adoption de mesures fiscales incitatives pour amener les propriétaires et exploitants de camions à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre;
- bonification des mesures concernant les dons de bienfaisance.

Autres recommandations

Le Comité suggère également que le gouvernement fédéral mette au point un programme pour encourager les provinces qui lèvent une taxe de vente d'adopter plutôt une taxe sur la valeur ajoutée.